

Bitcoin: un nouvel eldorado très risqué

Acheter des bitcoins comme une grille de loto, voilà l'une des nouveautés de ce début d'année! Certains buralistes peuvent désormais vous proposer des tickets de 50, 100 ou 250 euros à échanger contre cette cryptomonnaie, en créant un compte sur la plate-forme en ligne KeplerK. Il suffit qu'ils soient équipés du matériel adéquat. Cette initiative commerciale privée, qui ne fait l'objet d'aucun agrément faute pour le moment d'un cadre adapté, suscite la méfiance des organismes de régulation. L'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la Banque de France rappellent que ce type d'actifs spéculatifs n'est pas compatible avec un profil d'investisseur non averti. Une mise en garde qui ne décourage pas KeplerK. Son objectif: démocratiser l'achat et la vente de bitcoins. Et la plate-forme n'est pas un cas isolé! D'autres acteurs se sont développés en France avec l'ambition de faciliter l'accès aux cryptomonnaies, tels Coinhouse ou plus récemment Luno. Les Français déjà convertis ne représenteraient qu'une faible part des adeptes de ces produits à travers le monde, mais leur intérêt ne cesse de grandir. Faut-il céder à cette nouvelle offre ?

➔ De quoi parle-t-on exactement ?

Selon une étude réalisée l'été dernier par Kantar TNS auprès de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus dans l'Hexagone, 36% des sondés ont entendu parler des cryptomonnaies. Toutefois, si le terme devient familier à l'oreille des particuliers, peu d'entre eux savent le définir. Il recouvre plus de 2 000 monnaies virtuelles (voir infographie), dont la première en date et la plus échangée est le bitcoin. Principale innovation: elles sont adossées à une technologie informatique nouvelle, la blockchain (voir lexique p. 34). Contrairement aux devises traditionnelles, comme l'euro ou le dollar, les cryptomonnaies ne sont pas régulées par une banque centrale et elles n'émanent pas d'un ou plusieurs Etats. C'est pourquoi l'AMF recommande de les appeler des crypto-actifs. Il n'y a même pas de tiers de confiance (banque ou autre) pour valider les transactions. Tout repose sur la conviction des utilisateurs que cette technologie est efficace et pérenne !

« Grâce à la blockchain, un même bitcoin ne pourra pas être dupliqué, ce qui évite les contrefaçons numériques à l'instar des faux billets pour les devises traditionnelles », assure Patrick Bucquet, associé au cabinet Chappuis Halder & Co à New York, spécialiste des services financiers, et fondateur de ▶

Les chiffres fous des cryptomonnaies

2 091

Le nombre de cryptomonnaies



15 871

Les places de marché existant dans le monde



136,7

milliards de dollars



La capitalisation mondiale des cryptomonnaies, dont 61,2 milliards de dollars rien que pour le bitcoin

15,3

milliards de dollars

Les volumes échangés lors des dernières 24 heures



140

millions

Le nombre d'investisseurs dans le monde, dont 40 millions vraiment actifs (au moins une transaction par mois)



Source : CoinMarketCap au 09-01-2018, sauf pour le nombre d'investisseurs : Chappuis Halder & Co, juin 2018.

► Coqonut, une plate-forme de gestion de cryptomonnaies. Ces actifs sont complètement dématérialisés et s'échangent uniquement de manière numérique. L'identité des acheteurs et des vendeurs reste anonyme, seule est connue leur clé numérique publique (code composé de lettres et de chiffres, l'équivalent d'un numéro Iban). « *Les cryptomonnaies sont souvent associés à des échanges anonymes, à tort, car toutes les transactions sont inscrites sur la blockchain et consultables publiquement* », explique Brian O'Hagan, responsable du marketing chez Coinhouse.

Au-delà de ces éléments techniques, les cryptomonnaies peuvent être comparées à de l'or numérique. Ainsi, l'inventeur du bitcoin, Satoshi Nakamoto (un pseudonyme), a instauré sa rareté dès son lancement en janvier 2009. Son code informatique prévoit la création de 21 millions de bitcoins en tout et pour tout. A l'heure actuelle, 17,5 millions ont déjà été mis en circulation grâce au « minage » (voir lexique), et le plafond devrait être atteint vers 2140. « *Si, au départ, 50 bitcoins étaient créés toutes les dix minutes, ce chiffre est divisé de moitié tous les quatre ans. Le programme informatique réduit au fil du temps la possibilité d'émettre des bitcoins* », explique Manuel Valente, directeur de la recherche de Coinhouse.

Les crypto-actifs ont aussi des caractéristiques proches des monnaies traditionnelles puisqu'ils constituent un système de paiement. C'est particulièrement vrai pour le bitcoin, créé comme une alternative électronique aux devises classiques, en réaction à la faillite de la banque américaine

Lexique

• **Blockchain**: littéralement « chaîne de blocs ».

Technologie qui fonctionne comme un registre des transactions (authentifiées grâce à un mécanisme de cryptographie) dématérialisé et partagé entre ses utilisateurs.

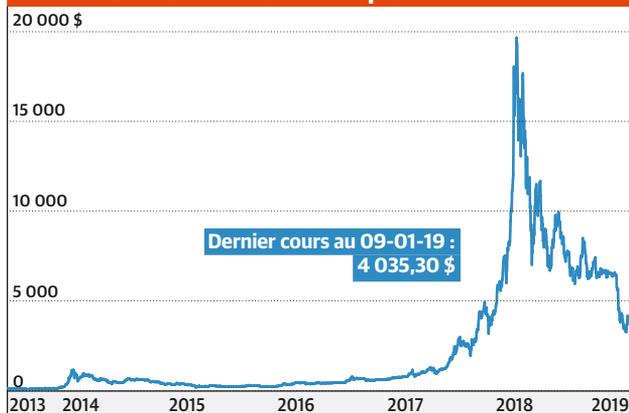
• **Cryptomonnaies ou crypto-actifs**: monnaies virtuelles créées et échangées sur un réseau informatique décentralisé utilisant la cryptographie pour le sécuriser. La plus connue est le bitcoin.

• **Minage**: procédé de validation d'une transaction réalisée en devise virtuelle: les données sont cryptées

et enregistrées dans la blockchain. Les « mineurs » connectent au réseau, leur(s) ordinateur(s) permettant d'obtenir la puissance de calcul nécessaire pour le faire. Ils sont récompensés en cryptomonnaie.

• **Satoshi**: unité de mesure qui représente 0,00000001 bitcoin. A l'image du centime d'euro, le satoshi est la plus petite division de la cryptomonnaie. Ce nom fait référence au fondateur du bitcoin, un certain Satoshi Nakamoto, pseudonyme derrière lequel se cachent un ou plusieurs programmeurs.

Bitcoin : un cours divisé par 5 en un an !



Source : Coinmarketcap.com.

Lehman Brothers, en septembre 2008, et à la crise financière qui s'est ensuivie. Si, à ses débuts, il s'est répandu sur le darknet - Internet parallèle où règne l'anonymat -, notamment pour l'achat de drogues ou d'autres activités illégales, depuis, il a été adopté par des commerçants ayant pignon sur rue. En France, certains sites spécialisés l'acceptent, ou encore des boutiques installées passage du Grand-Cerf, à Paris, et quelques bars ou restaurants. Mais les cryptomonnaies sont surtout utilisées comme placements.



Combien ça rapporte ?

Difficile de dire combien vous pouvez gagner avec du bitcoin ! Le cours de cet actif est éminemment instable. D'après les estimations de Luno, sa volatilité (qui mesure l'ampleur des variations du cours) s'est élevée à 133% sur un an, contre 20% pour l'or et près de 30% pour l'indice des grandes valeurs de la zone euro (l'Euro Stoxx 50). Les crypto-actifs sont des produits hautement spéculatifs, qui ont, certes, pu faire gagner beaucoup d'argent à certains. « *Un de nos clients, trentenaire, cadre dans une entreprise cotée, a fait fortune en plaçant 35 000 euros il y a huit ans dans les cryptomonnaies, somme qui s'est transformée depuis en plusieurs millions d'euros* », confie un banquier privé. Mais c'est loin d'être le cas de la grande majorité des investisseurs. Beaucoup d'entre eux se sont positionnés courant 2017 lorsque le cours du bitcoin a flambé et ont perdu 80% de leur mise ! Il avait pratiquement atteint 20 000 dollars (17 000 euros) en novembre 2017 alors qu'il ne vaut plus aujourd'hui que 4 000 dollars (environ 3 500 euros).

Toute la question est de savoir si vous êtes joueur et si vous croyez en son potentiel de rebond. Les avis des professionnels divergent. Certains anticipent la fin de toutes ces cryptomonnaies. A l'instar du Minitel qui n'a pas survécu à Internet, elles permettront seulement l'essor de la blockchain dont l'utilisation s'étend à d'autres activités, notamment dans les services financiers. En revanche, d'autres professionnels, plus optimistes, parient sur leur déploiement dans la gestion d'actifs, ce qui générerait une demande nouvelle et donc une hausse des cours (voir encadré, page suivante).



Quels sont les risques ?

Avant d'espérer un gain, il faut être conscient des risques. Le premier est celui de la perte en capital. Soyons clair : n'investissez que ce que vous êtes prêt à perdre en totalité ! Le deuxième est le vol. Des hackers essaient en permanence de dévaliser les plates-formes d'échange. D'après la société américaine de cyber-sécurité Carbon Black, plus de 1,1 milliard de dollars de bitcoin ont été dérobés au premier semestre 2018, après environ 1 milliard en 2017. Certains professionnels recommandent donc de se procurer une sorte de coffre-fort numérique. « *Quand vous achetez des bitcoins, vous détenez une clé publique pour les recevoir et une clé privée pour les sécuriser*, précise Brian O'Hagan. *A partir de 500 euros placés, nous conseillons de conserver cette clé privée à travers un outil comme Ledger Nano S, qui ressemble à une clé USB.* »

Dernier risque : les arnaques. En 2018, l'AMF a recensé plus d'un millier de plaintes de particuliers liées à des escroqueries sur les cryptomonnaies, pour un montant cumulé de 55 millions d'euros. Le modus operandi est souvent le même : un particulier qui veut investir recherche des informations sur Internet, est attiré

Le montant des arnaques s'est élevé à 55 millions d'euros en 2018, selon l'AMF

par des bannières publicitaires le conduisant vers un formulaire à compléter et laisse ses coordonnées téléphoniques à une fausse plate-forme. Quelqu'un le rappelle et l'incite à effectuer un virement bancaire rapidement en échange de crypto-actifs qu'il ne recevra jamais. Ce procédé doit immédiatement vous alerter : sur une plate-forme digne de ce nom, tout se passe en ligne et personne ne vous sollicitera par téléphone.

« *Toutes les catégories d'épargnants sont concernées par ces arnaques, même ceux qui ont une bonne connaissance des marchés financiers, preuve de la dextérité des escrocs qui utilisent les mêmes techniques de manipulation psychologique que sur le Forex ou les diamants*, alerte Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants au sein de l'AMF. *Il faut que les particuliers n'oublient pas leurs réflexes de bon sens. Les promesses de rendements fabuleux, de placements sans risques sont irréalistes sur ce marché !* » Si, malgré ces risques, vous avez envie de tenter le coup, n'oubliez pas qu'il s'agit avant tout d'un placement exotique, dont la proportion dans votre patrimoine financier doit rester minime.



Comment investir ?

Investir dans les cryptomonnaies nécessite à la fois prudence et aisance avec Internet. En effet, vous ne pouvez accéder à ces actifs qu'à travers des plates-formes d'échanges spécialisées, uniquement en ligne. Seul Coinhouse permet d'acheter ou vendre des bitcoins et 200 autres cryptomonnaies en se déplaçant physiquement à son comptoir (à Paris), mais c'est en fait un acteur en ligne qui vous accompagne dans votre démarche. Avant tout, il faut bien sélectionner votre intermédiaire. L'offre est pléthorique. Mais il existe

moins d'une dizaine d'acteurs de qualité qui respectent les normes de lutte contre le blanchiment d'argent et d'identification de leurs clients. Le plus célèbre est l'américaine Coinbase, avec une version en français, qui revendique 20 millions d'utilisateurs et 150 milliards de dollars échangés. D'autres sites américains, dont les informations ne sont disponibles qu'en anglais, se démarquent, par exemple Poloniex ou Kraken. Certaines plates-formes créées en France figurent dans ce top 10, comme Coinhouse et Paymium. Concrètement, vous devez ouvrir un compte pour ensuite avoir accès à votre portefeuille numérique et effectuer des transactions. Les plates-formes facturent de 2 à 10% de commissions sur les sommes échangées. Ces frais sont généralement dégressifs en fonction du montant placé et du mode de paiement (virement, le moins cher, ou carte bancaire).



Quelle est la fiscalité ?

La fiscalité dépend de l'utilisation que vous faites des crypto-actifs. Initialement, le fisc considérait que les gains entraient dans le cadre des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) pour un usage habituel (soit une taxation jusqu'à 66,2% pour les plus gros contribuables) ou dans la catégorie des bénéfices non commerciaux pour un usage occasionnel. Mais une décision du Conseil d'Etat du 26 avril 2018 a précisé que les gains tirés de la cession de crypto-actifs à titre occasionnel devaient relever du régime des plus-values sur biens meubles (soit une taxation à 36,2% mais avec plusieurs abattements possibles). L'article 41 de la loi de finances pour 2019 instaure désormais dans ce cas le prélèvement forfaitaire unique de 30%, avec un abattement sur les 305 premiers euros de cession. ●

De nouveaux fonds liés aux crypto-actifs

« *Aujourd'hui, 10 % des investisseurs traditionnels dans le monde en actions ou obligations détiennent aussi des crypto-actifs*, évalue Patrick Bucquet, associé au cabinet spécialisé dans les services financiers Chappuis Halder & Co. *Mais ce chiffre devrait fortement augmenter à l'avenir.* » Cet essor devrait être alimenté par les sociétés de gestion. Leur offre actuelle concerne surtout les investisseurs institutionnels. Par exemple, le français Tobam propose depuis

novembre 2017 un fonds alternatif en crypto-actifs ; Fidelity Investments a lancé en octobre dernier Fidelity Digital Asset, un service de courtage et de conservation de crypto-actifs. Mais des produits grand public commencent à voir le jour. La Bourse suisse SIX vient de coter le premier tracker répliquant la performance d'un indice composé des quatre principaux crypto-actifs (bitcoin, ethereum, ripple et litecoin). Et de nombreuses initiatives sont en cours de demande d'agrément.